

**Direction du pilotage interministériel et des moyens
Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Projet de création d'une prise d'eau dans le ruisseau de Chantenay
afin de maintenir un niveau d'eau suffisant pour alimenter les deux plans d'eau situés
sur le territoire de la commune de CHANTENAY-SAINT-IMBERT**

Il sera procédé, du lundi 15 avril 2013 au vendredi 17 mai 2013 inclus à une enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation de créer une prise d'eau dans le ruisseau de Chantenay en vue de la réalimentation de deux plans d'eau situés sur le territoire de la commune de CHANTENAY-SAINT-IMBERT, déposée par le maire de la commune susmentionnée.

L'enquête publique concerne la commune de CHANTENAY-SAINT-IMBERT.

Le dossier de demande d'autorisation et les pièces qui l'accompagnent seront déposés à la mairie de CHANTENAY-SAINT-IMBERT et pourront être consultés par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à la mairie de CHANTENAY-SAINT-IMBERT, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Georges GUILLEMINOT, à la mairie de CHANTENAY-SAINT-IMBERT, commune siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : REF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête ainsi que le document d'incidence seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

M. Georges GUILLEMINOT, Directeur financier de la Poste en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur siègera à la mairie de CHANTENAY-SAINT-IMBERT, où il recevra les observations du public :

- lundi 15 avril 2013 de 8H00 à 11H00
- jeudi 25 avril 2013 de 14H00 à 17H00
- samedi 4 mai 2013 de 8H30 à 11H30
- mardi 7 mai 2013 de 14H00 à 17H00
- vendredi 17 mai 2013 de 14H00 à 17H00

En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, M. Gérard MILLERAND, Conseiller d'éducation en retraite.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est M. Jean AUBOIS - Maire de la commune de CHANTENAY-SAINT-IMBERT.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE/Pôle enquêtes publiques ainsi qu'à la mairie de CHANTENAY-SAINT-IMBERT aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, le préfet de la Nièvre délivrera soit une autorisation assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral.